

SAINT-RAPHAËL

Bibliothèque Jeannine
Marquis_Garant



1986-2026

À LIRE

LA BIBLIOTHÈQUE FÊTE SES 40 ANS

Article en page 6

RAPPEL IMPORTANT

2^e VERSEMENT DE TAXES - 4 MAI



BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël Qc GOR 4C0

Téléphone : 418 243-2853

Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca

Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

C.F.E.R.	418 243-3757
CPE Belle Enfance.....	418 243-3545
Chalet Intergénérationnel.....	418 243-2853
École La Source	418 243-2999
Maison Des Jeunes	418 243-3457
Permis de feu	418 243-2853
Pharmacie.....	418 243-2040
Bibliothèque	418 243-3437
Centre communautaire	418 243-2853
Édifice communautaire	418 243-2853
FADOQ Saint-Raphaël.....	418 243-2311

CALENDRIER DES DATES DE TOMBÉE DU JOURNAL

ÉDITIONS	DATES DE TOMBÉE	DISTRIBUTION
Juin	15 mai	Fin mai
Juillet	15 juin	Fin juin
Août	15 juillet	Fin juillet

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité.

Informations : **418 243-2853** poste **105**
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël
Collaboration : Services municipaux et organismes
Infographie et impression : P.A.Morin Impression Design
www.pamorin.com

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens de Saint-Raphaël,

Le printemps est enfin parmi nous, et avec lui, une énergie renouvelée que nous mettons à profit pour nettoyer et embellir notre belle municipalité. Je profite de cette occasion pour vous rappeler de porter une attention particulière à la cueillette des bacs au mois de mai, car cette année,

la journée de ramassage changera : elle aura lieu le lundi au lieu du jeudi. Veuillez en tenir compte afin d'assurer une transition harmonieuse. Surveillez le journal municipal, le site et le Facebook pour connaître le moment du changement.

En outre, le mois prochain marquera une étape importante pour notre communauté, puisque nous tiendrons une élection partielle dans le but de combler le siège vacant laissé par la démission du conseiller #5, David Arsenault. Lors des dernières élections, plusieurs personnes se sont présentées, mais peu ont maintenu leur intérêt par la suite. Cette fois-ci, il sera crucial de prendre le temps de choisir un candidat ou une candidate qui possède une réelle vision communautaire et souhaite activement contribuer au développement de Saint-Raphaël.

Je vous encourage à éviter les candidats qui cherchent simplement à régler des enjeux personnels, qui pensent détenir toutes les solutions ou qui adoptent une attitude négative envers tout ce qui a été accompli jusqu'à maintenant. Au contraire, observez qui s'intéresse véritablement à votre municipalité, qui assiste aux réunions du conseil, qui pose des questions, qui vient au bureau se renseigner et qui fait preuve de curiosité, et non pas juste du Facebook négatif. Ce sont ces personnes qui seront aptes à travailler pour vous, avec un souci du bien collectif et communautaire.

Actuellement, vous pouvez compter sur une équipe dynamique et curieuse, qui travaille avec acharnement pour bien comprendre vos besoins et qui s'investit à fond, même en sachant qu'il est impossible de satisfaire tout le monde. Ce travail d'équipe rassemble les conseillers, la direction, moi-même et tous nos employés, chacun mettant du cœur à l'ouvrage pour le bien de Saint-Raphaël.

Je vous souhaite de vous élire un candidat ou une candidate intègre, visionnaire et engagé(e) dans la vie communautaire. Profitez du printemps, vivez une belle période d'élection et surtout, soyez prudent.

Au plaisir de continuer à faire avancer notre municipalité ensemble,

Votre maire, Richard Thibault

COMMUNIQUÉ

Chères citoyennes et citoyens,

Pour des raisons personnelles, mon domicile n'étant plus à Saint-Raphaël, je me dois de me retirer de mes fonctions de conseiller municipal.

Bien que mon passage au sein du conseil ait été de courte durée, il a été riche de sens et profondément marquant pour moi. J'ai eu le privilège de m'impliquer auprès de notre communauté, notamment dans le cadre du festival des Barres-à-Jack, de la parade de Noël, la balle-molle et des activités liées au Trad.

Ces expériences m'ont permis de constater, une fois de plus, la force de notre tissu social et la fierté qui habite les citoyens de Saint-Raphaël.

Saint-Raphaël est un milieu de vie d'une grande beauté, porté par des gens engagés, chaleureux et solidaires. Cette richesse humaine et culturelle est, à mon sens, au cœur de ce qui rend notre municipalité si unique.

Je tiens également à exprimer ma sincère reconnaissance envers mes collègues conseillers, pour leur collaboration et leur engagement au service de

la communauté. Mes remerciements s'adressent aussi à Monsieur le Maire, pour son implication, ainsi qu'au directeur général et à la directrice adjointe, dont le professionnalisme et le dévouement contribuent grandement au bon fonctionnement de notre municipalité.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez témoignée, même au cours de ce court mandat. Ce fut un honneur de pouvoir contribuer, à ma façon, à la vitalité de notre communauté.

Je quitte mes fonctions avec humilité et reconnaissance, en vous souhaitant le meilleur pour la suite.

Veillez recevoir, chers citoyennes et citoyens, l'expression de mes salutations distinguées.

David Arsenault, conseiller no 5



Municipalité de
Saint-Raphaël

**RAPPEL
IMPORTANT**



2^e versement de taxes : 4 mai

Pour toutes questions, contactez Valérie Bergeron,
adjointe à la direction, au 418 243-2853 poste 102
ou à comptabilite@saint-raphael.ca

Modes de paiement acceptés:

- Directement sur le site de votre institution financière ;
- Au comptoir de service des institutions financières ;
- Par chèque :
 - Par la poste ou déposé dans la chute à courrier du bureau municipal ;
- En personne :
 - Au bureau municipal durant les heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (argent comptant, débit et/ou chèque).

AVIS

Veillez prendre note que, les demandes de fermeture/ouverture de valve d'eau seront effectuées uniquement du **lundi au jeudi**.

Toutefois, en cas d'**urgence**, les interventions pourront être réalisées en dehors de ces journées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Des visites d'inspection seront effectuées sur l'ensemble du territoire durant la période du **18 mai au 15 juin**.

Pour toute information :
418-243-2853 poste 107



Municipalité de
Saint-Raphaël



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

par
CITAM

La municipalité de Saint-Raphaël utilise le système d'alerte automatisé **CITAM** afin d'informer ses citoyens, dans un court délai, des situations d'urgence ou d'incident concernant la sécurité civile.

Le système automatisé peut vous rejoindre de trois (3) façons:

- Message vocal téléphonique
- Courriel
- Message texte (SMS)



La Municipalité utilisera le système pour vous avertir des situations suivantes:



Avis d'ébullition ou de non-consommation d'eau



Tout autre sinistre ou incident concernant la sécurité civile



Arrêt temporaire du service d'aqueduc



Activités des Loisirs de Saint-Raphaël



Travaux publics ou entrave à la circulation



Avis d'élection

Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec la municipalité de Saint-Raphaël au **418-243-2853** ou par courriel à **info@saint-raphael.ca** en prenant soin de nous laisser **votre nom, votre adresse** ou **numéro de matricule, numéro de téléphone principal** ou **numéro de téléphone cellulaire** ainsi que **votre courriel**.

La prochaine réunion du Cercle de Fermières aura lieu le **mardi 12 mai** à compter de **13 h**. Ce sera un après-midi « Grand débarras ».
Il faut faire de la place dans le « locker » et dans nos armoires!
Et n'ayez crainte, en bonnes Fermières que nous sommes, nous ne jetterons rien.
Nous disposerons les articles dont nous n'avons plus besoin sur une table et vous pourrez emmener ce que vous voulez, sans frais évidemment.
Le reste sera envoyé chez Renaissance.



Les Cercles
de Fermières
du Québec

Nous rappelons également que nous sommes disponibles pour les après-services seulement.
Veuillez communiquer avec **Lise Richard** au **418-243-2543**

fadoq

ACTIVITÉS DU MOIS

2 mai 2026	Souper dansant à 16h
3 mai 2026	Tournoi de Charlemagne à 13h
7 mai 2026	Tournoi de Joffre à 18h30
14 mai 2026	Tournoi de Charlemagne à 18h30
21 mai 2026	Souper de fermeture à 17h et AGA à 19h



Interdit à partir du 2 mai!

RETRAIT DES ABRIS TEMPORAIRES

- **Tout abri de toile hivernal;**
- **Abri d'auto temporaire;**
- **Tambour ou abri piétonnier;**
- **Clôture à neige.**

Période autorisée: 1er octobre au 1er mai

Les équipements d'hivers doivent être démontés et remisés, de manière à être non visible de la voie publique.

Bon début de printemps!



Municipalité de
Saint-Raphaël



1986-2026
40 ans



Par Guylaine Pinel et Lilianne Papineau
Saint-Raphaël

C'est le 7 mai 1986 que Mme Jeannine Marquis-Garant, mairesse, inaugurerait une bibliothèque à St-Raphaël. Cette dame était une figure politique marquante de la région de Bellechasse et reconnue principalement pour son engagement municipal. Mairesse de 1978-1993, elle a occupé également le poste de préfète de la MRC de Bellechasse de 1987-1993. Par contre, c'est seulement en 2002 que la bibliothèque portera son nom en hommage à son travail pour l'ouverture de ce service. À l'époque, la Commission scolaire acceptait également que l'école primaire nous accueille dans un de leur locaux.

Mme Jeannine était l'épouse de M. Émile-Garant et mère de trois enfants, encore résidents de St-Raphaël: Rock, Guylaine et Mario. Elle est décédée accidentellement le 13 août 2001 suite à une chute d'une branche d'arbres alors qu'elle se trouvait sur sa propriété.

Pendant 40 ans, neuf (9) responsables ont gracieusement occupé ce rôle : Mme Yolande Roy-Goulet (1986-1988), Mme Lise Roy (1988-1989), Mme Marie-Hélène Jacob (1989),

Mme Céline Goupil (1990-1998), Mme Danielle Paré (1998-2001), Mme Danielle Vallières-Montminy (2001-2004), M. René Bouchard (2004-2020), M. Pierre Bouchard (2020-2024) et Mme Lilianne Papineau (2024-...)

À ceux-ci, se sont ajoutés une centaine de bénévoles dont 16 actifs aujourd'hui.

Une appréciation sincère à toutes ces personnes qui se sont impliquées dans la bibliothèque municipale.

Nous profitons donc de cet anniversaire pour instaurer un nouveau logo, que vous voyez ci-haut et nous soulignerons ce jubilé d'une manière particulière en octobre prochain, lors de la Semaine des Bibliothèques Publiques du Québec.

Nous vous rappelons que l'abonnement est GRATUIT et que nous offrons des services intéressants et enrichissants ainsi que des activités d'animation tout au long de l'année.

Un remerciement particulier à Mme Edith Chabot pour la conception du nouveau logo!

COLLAGE,
SANS QUEUE, NI TÊTE

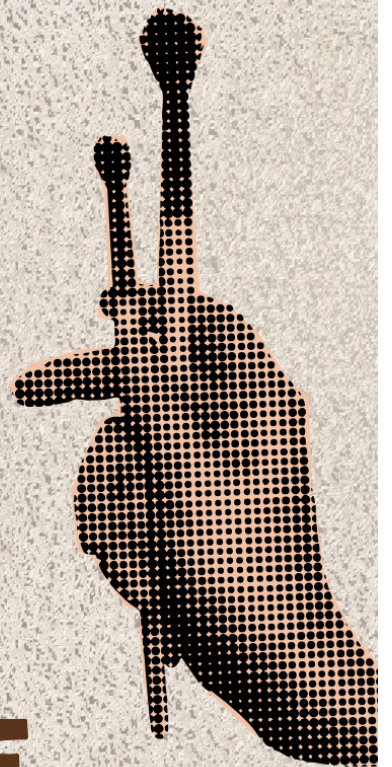


MARLÈNE GAGNON

EXPOSITION

mai-juin 2026

À LA BIBLIOTHÈQUE



JEUDI, 14 MAI - 18:30

BIBLIOTHÈQUE JEANNINE MARQUIS-GARANT !



SOIRÉE



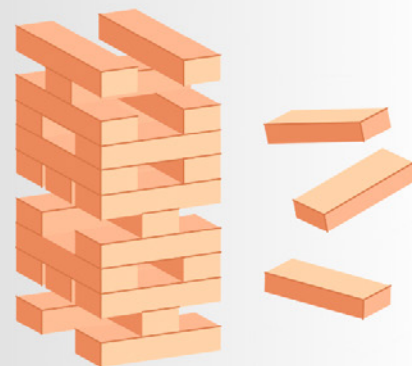
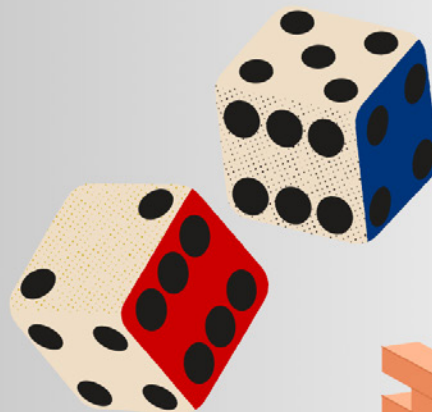
JEU DE SOCIÉTÉ



**REJOIGNEZ-NOUS
POUR UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ !**

Jeux de société sur place
ou
Apportez le vôtre!

Adultes et enfants.
Ouvert à tous !
Friandises sur place.
Apportez votre breuvage.



GRATUIT



Initiation à la **MIXOLOGIE**

vendredi 22 mai, 18:45
petite salle communautaire

Coût:

10\$ par personne
(en argent, sur place)



“

Inscriptions obligatoires
dès maintenant .

biblio@saint-raphael.ca

Messenger du Facebook

”

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport mensuel des actions de la sécurité publique au conseil municipal et à la direction générale – MARS 2026



Le présent rapport couvre la période du mois de mars 2026.

Aux membres du conseil, les Services de sécurité Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité Civile de Saint-Raphaël et du SSI Armagh ont été impliqués dans plusieurs actions le mois dernier :

LÉGENDE

STR = Saint-Raphaël
ARM = Armagh

Interventions — incendie (2 STR-4 ARM)

- 1 alarme de gaz-monoxysde de carbone (STR + ARM)
- 1 veille de sécurité pour événement (STR)
- 1 appel pour installation électrique (ARM)
- 1 appel pour fausse alarme (ARM)
- 1 appel pour intervention SUMI à Saint-Nérée (ARM)

Intervention — premiers répondants (1) :

- 1 appel pour une intervention de la SQ

Inspections et entretien :

Durant le mois :

- 5 inspections mécaniques et des équipements ont été effectuées dans chacune des casernes.
- 1 rencontre du comité conseil en nautique.
- 1 inventaire et classement des modules de formation.

Autres tâches :

Durant le mois de mars, d'autres tâches ont aussi été complétées par les 4 services :

1. Rencontre et visite des installations de fabricant de véhicules incendie (3) pour devis.
2. Préparation des spécifications comparatives du véhicule à remplacer.
3. Rencontre du comité de sécurité incendie de la MRC.
4. Fit tests (2^e groupe) à la MRC Nouvelle-Beauce.
5. Travaux avant signature de l'entente premiers répondants avec le CISSS.
6. Maintien de formation avec les premiers répondants.

Exercice mensuel :

En mars, l'exercice des pompiers est la suite du mois dernier. Afin que chaque pompier soit en mesure d'utiliser correctement les appareils respiratoires, gérer efficacement la réserve d'air et manipuler correctement l'équipement, nous avons tenu une formation pratique en mode « sportif » dans laquelle les pompiers ont dû faire une compétition intense chronométré, permettant de développer le cardio et l'usage de cet équipement spécialisé.



TRAVAUX PUBLICS

Rapport mensuel des opérations du mois au conseil municipal et à la direction générale – MARS 2026

Le présent rapport fournit les informations en lien avec les opérations du service des Travaux publics. Au cours du mois de mars, plusieurs actions liées ont été réalisées :

Travaux de voirie

- Déneigement et déglçage
- Entretien de la route 281 et surveillance des conditions
- Remplissage d'abrasifs au dépôt municipal et au dépôt secondaire
- Déglçage et soufflage de différents secteurs
- Vérification des secteurs desservis par les sous-traitants en déneigement
- Rencontre MTQ pour travaux pont de la route Rémillard
- Enregistrement de données pour les stats du MTQ

Aqueduc / Eaux usées

- Tests de conformité de l'eau potable
- Tests de conformité du dépôt à neige
- Analyse hebdomadaire des niveaux de manganèse
- Préparation / rencontres et analyses pour le système de traitement du manganèse
- Rencontre du ministère de l'Environnement
- Formation de certains employés comme opérateur en eau potable (certificat)
- Recherche de fuites sur le réseau
- Réparation du bris d'aqueduc

Entretien infrastructures/équipement

- Curetage du local au sous-sol de Desjardins
- Réparation camion 13
- Rencontre Tetrattech, Groupe Akifer, Bruser pour le traitement de l'eau potable
- Rencontre MRC pour ouverture écocentre avec la MRC
- Rencontre avec le ministère de l'Environnement pour le traitement des huiles usées à l'écocentre

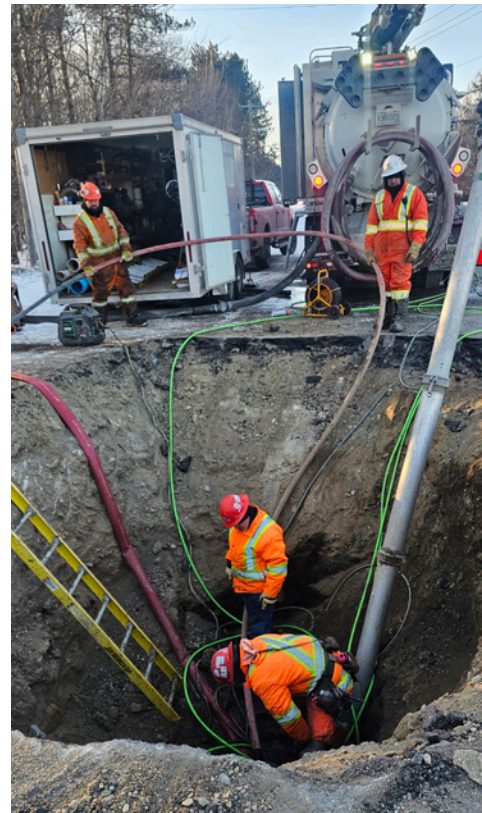


- Rencontre MAMH pour la suite de la planification du programme TECQ 2024-2028
- Planification des sous-traitances de travaux d'été (lignage, fauche, floraison, etc.)
- Préparation des programmes de subvention en travaux publics 2026
- Préparation des secteurs à réparer pour les routes (travaux internes)

Administratif et planification

- Rencontres de suivi des demandes de services provenant de citoyens
- Planification hebdomadaire des tâches des journaliers et opérateurs
- Ouverture / fermeture de services d'eau pour les citoyens
- Support au SSI pour le montage du parcours et des modules d'entraînement

Autres



CONCOURS DE DESSIN DE PÂQUES


Nous souhaitons féliciter chaleureusement tous ceux et celles qui ont participé au concours de dessin de Pâques de la municipalité.

Que ce soit les tout-petits du CPE ou les élèves de l'école primaire, chacun a su faire preuve de créativité, d'imagination et de talent. Vos magnifiques dessins, remplis de couleurs et d'esprit festif, ont su égayer cette belle période de l'année.

Félicitations également à nos six gagnants, qui ont été déterminés par tirage au sort parmi l'ensemble des participants, soient à l'école primaire Jacob Laviolette, Bryan Roberge et Hayden Boulet (absent sur la photo) et au CPE Charlie Blais, Khaleb et Rosalie Rousseau (absente sur la photo).

Un grand bravo à tous les artistes en herbe, ainsi qu'aux éducateurs et enseignants qui les accompagnent avec dévouement.

Merci à chacun et chacune de contribuer à faire vivre la magie de Pâques au cœur de notre communauté !




**APPEL
D'URGENCE**

COMPOSEZ
LE
911

**APPEL
NON URGENT**

TROUVEZ
UN POSTE



Témoin ou victime d'une **situation d'urgence** qui menace votre sécurité, celle des autres, vos biens ou l'environnement?

Composez le 911!



Visionnez notre vidéo explicative



Besoin de joindre la Sûreté du Québec pour une **situation non urgente**?

Communiquez avec votre POSTE!

Centre de services MRC Sainte-Marie

- MRC de La Nouvelle-Beauce : 418 387-4438
- MRC de Bellechasse : 418 887-4058
- MRC de Montmagny : 418 248-3705
- MRC de l'Islet : 418 598-3343

À compter du 1^{er} juin 2026, les lignes 310-4141 et *4141 seront graduellement désactivées.

NOUVELLES DU 140^E GROUPE SCOUT BELLECHASSE

Notre bingo 2026 a été un franc succès et c'est grâce à vous, gens de Bellechasse et des alentours, qui êtes venus vous amuser tout en soutenant notre mouvement. Merci infiniment !

Cette belle activité de financement a été possible grâce à la **collaboration de nos généreux partenaires**. Nous tenons à les remercier chaleureusement et nous vous invitons à les encourager :

Le Bâtitteur Frampton, la Municipalité de Saint-Henri, Centre d'entraide familiale de St-Henri, Chevaliers de Colomb de St-Henri (conseil 6414), Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, Dominique Vien, députée fédérale, Caisse Desjardins de Bellechasse, Valorem Constructions Inc., Ébénisterie Reflet, Pavage St-Henri, Plomberie JPR, Remorquage O'Farrell, TMS Bâtiments Préfabriqués, Transport Multivrac 98 Inc., Versa Profiles.

Grâce aux sous récoltés, nous pourrions organiser de belles activités pour nos scouts. Actuellement, ils préparent activement leur camp d'été en pratiquant des techniques qui leur seront utiles pour le camp et pour leur vie.

Cécile Buteau
140^e groupe scout
418-858-2931



FORMATION

*Compostage
domestique*

- Mercredi le 1er avril à **Saint-Henri** à 18h30
- Mercredi le 15 avril en *ligne* à 18h30
- Mercredi le 29 avril à **Saint-Paul** à 18h30
- Mercredi le 13 mai en *ligne* à 18h30
- Mercredi le 27 mai à **Saint-Léon** à 18h30
- Mercredi le 10 juin en *ligne* à 18h30
- Mercredi le 24 juin à **Saint-Damien** à 13h30
- Mercredi le 11 novembre en *ligne* à 18h30
(formation spéciale de préparation à l'hiver!)

Inscription obligatoire pour participer:
compost@leschouxgras.com ou 581 997-1824



LES CHOUX GRAS
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
Centre d'innovation
et de régénération
en permaculture



Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Adoption de l'inventaire préliminaire des bâtiments à potentiel patrimonial

La MRC de Bellechasse a procédé à l'adoption de son inventaire préliminaire des bâtiments à potentiel patrimonial comprenant 5462 immeubles. Lors de la séance de mars, le conseil a adopté un inventaire préliminaire pour 17 municipalités du territoire et un inventaire final pour trois municipalités : Beaumont, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier. La MRC adoptera progressivement un inventaire final pour l'ensemble des municipalités de son territoire.



Le projet d'inventaire consiste à recenser tous les immeubles sur le territoire de la MRC qui ont été construits avant 1940 et qui pourraient présenter une valeur patrimoniale. L'inventaire peut contenir des immeubles résidentiels, agricoles, commerciaux et institutionnels. À noter que la MRC a décidé d'assujettir l'ensemble des croix de chemin de son territoire à son inventaire préliminaire.

Pourquoi la MRC de Bellechasse adopte-t-elle un inventaire préliminaire?

Le gouvernement provincial a mandaté toutes les MRC du Québec afin qu'elles procèdent à la réalisation d'un inventaire de leur patrimoine immobilier. Cette obligation est inscrite à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel. La MRC de Bellechasse est tenue, légalement, de réaliser ce projet. Également, soulignons que les municipalités étaient tenues d'adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles ainsi qu'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles.

Pour consulter la liste des immeubles à potentiel patrimonial : www.bellechasse.ca/carte-inventaire

ATTENTION!

La MRC de Bellechasse mettra en place un nouvel horaire de collecte des bacs roulants de déchets et de récupération pour le secteur résidentiel.

La semaine du 18 mai sera une semaine de **transition** en raison du jour férié de la Journée nationale des patriotes. Le calendrier **régulier** entrera en vigueur dès le 25 mai.

Un nouveau calendrier de collecte vous sera acheminé par la poste directement à votre résidence. **Veillez utiliser celui-ci plutôt que l'ancien transmis dans le calendrier annuel de la collection Bellechasse.**

bellechasse.ca/collecte

À partir de la semaine du 25 mai, à **Saint-Raphaël**, la collecte régulière sera le **lundi!**



Collecte des gros encombrants (gros rebuts)

Deux fois par année, la MRC de Bellechasse, en collaboration avec la Ressourcerie Bellechasse, offre un service de collecte des gros rebuts. Vous devez communiquer avec **Ressourcerie Bellechasse au 418 642-5627 ou 418 885-9842**, au plus tard le 30 avril, pour vous inscrire à la collecte de mai.

Liste des biens et matières acceptés pour le service de cueillette à domicile par Ressourcerie Bellechasse

Meubles: meubles en bois, tables, fauteuils, étagères, futons, divans-lits, tables de chevet, commode, lampes, miroirs, matelas, sommiers, coffres, tables d'appoint, etc.

Électroménagers: réfrigérateurs, congélateurs, airs climatisés, thermopompes, laveuses, sècheuses, fours, lave-vaisselles, cuisinières, etc.

Tissus, textiles et vêtements: vêtements, bottes, ceintures, sacs à main, vêtements de sport, de bébé, chaussures, cintres et supports, etc.

Articles de cuisine: vaisselles, ustensiles, casseroles, contenants en plastique, etc.

Articles divers: bibelots, bijoux, équipements de sport, patins, raquettes, skis, luges, traîneaux, décorations, tableaux, lampes, livres, CD, VHS, casse-têtes, jouets, etc.

Articles de jardin: boyaux d'arrosage, meubles de patio, pots à fleurs, barbecues, etc.

Antiquités: machine à coudre, lampes, poteries, meubles, etc.

Appareils électroniques (Serpuariens): ordinateurs, tablettes, cellulaires, souris, claviers, télécommandes, manettes, imprimantes, télécopieurs, radio, etc.

	Cueillette hebdomadaire à domicile		2 fois par année cueillette spéciale de gros rebuts
	En bonne condition	En mauvaise condition	
Meubles	OUI	NON	OUI
Électroménagers	OUI	OUI	OUI
Tissus, textiles et vêtements	OUI	NON	NON
Articles de cuisine	OUI	NON	NON
Articles divers	OUI	NON	NON
Articles de jardin	OUI	NON	NON
Antiquités	OUI	NON	NON
Appareils électroniques (Serpuariens)	NON	NON	NON

Source: Ressourcerie Bellechasse
Pour information: www.ressourceriebellechasse.com | 418 642-5627 · 418 885-9842



Le comité santé et services sociaux de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME



Comprendre l'âgisme

Il est temps qu'on *Ré-Âgisme* parce que l'humain est plus qu'une question d'âge pour Chaudière-Appalaches

L'âgisme, c'est traiter quelqu'un différemment en raison de son âge. Cela peut mener à de l'exclusion, des injustices et même à de la maltraitance. Il se manifeste par des préjugés, des stéréotypes ou des gestes infantilisants, parfois sous une fausse bonne intention.

À retenir :

- 1 personne sur 2 dans le monde adopte des attitudes âgistes.
- C'est le préjugé social le plus répandu.
- Au Canada, 66 % des aînés disent en avoir été victimes.

Pour savoir comment reconnaître et prévenir l'âgisme, visitez le site du CISSS de Chaudière-Appalaches.



FORMATION EN HUMOUR AVEC DANO!

TECHNIQUES D'ÉCRITURE
HUMORISTIQUE • STRUCTURE
DE TEXTES • TRUCS D'IMPRO •
CONSTRUCTION DE BLAGUE •
HUMOUR 101 • L'HUMOUR DANS

VOS VIES



POUR LES
12 À 18
ANS!!

15\$

INFO@SAINT-RAPHAEL.CA
POUR INSCRIPTION

9 MAI
2026

SAINT-
RAPHAËL

Élections municipales

Venez travailler aux élections

le 7 et 14 juin 2026

Des élections auront lieu le **14 juin prochain**, et nous sommes actuellement à la recherche de personnel pour combler différents postes.

Nous avons également besoin de personnel pour le **vote par anticipation**, qui se tiendra le **7 juin**.

Les personnes intéressées sont invitées à nous faire parvenir leur nom :

- par courriel : **info@saint-raphael.ca**
- ou par téléphone : **418-243-2853**

Nous vous remercions de
votre intérêt et de
votre participation !



Avis public d'élection

Municipalité : SAINT-RAPHAEL

Date du scrutin : 14 JUIN 2026

Par cet avis public, Valérie Bergeron, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : **Poste de conseillère ou conseiller 5**
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants.

Du vendredi 1^{ER} mai au vendredi 22 mai 2026

Horaire

Lundi	De 8 h 30 à 12 h	De 13 h à 16 h 30
Mardi	De 8 h 30 à 12 h	De 13 h à 16 h 30
Mercredi	De 8 h 30 à 12 h	De 13 h à 16 h 30
Jeudi	De 8 h 30 à 12 h	De 13 h à 16 h 30
Vendredi	De 8 h 30 à 12 h	De 13 h à 16 h 30

Attention : le vendredi le 22 mai 2026, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **dimanche le 14 juin 2026, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche le 7 juin 2026, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 28 mai 2026 à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Natacha Dolbec-Dubé.
5. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature : M. Claude Morin et Natacha Dolbec-Dubé.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 19, avenue Chanoine -Audet
Saint-Raphaël (QC) G0R 4C0
Téléphone : 418-243-2853 poste 102

Adjointe ou adjoint

Adresse : 19, avenue Chanoine -Audet
Saint-Raphaël (QC) G0R 4C0
Téléphone : 418-243-2853 poste 101

Signature Fait à Saint-Raphaël le 2026-04-01

Valérie Bergeron, Présidente d'élection

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 7 avril 2026, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 — Marie-Philippe Allard Siège #2 — Sylvie Picard
Siège #3 — Michel Garant Siège #4 — Guylaine Larochelle
Siège #6 — Edith Chabot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm. A., directeur général et greffier-trésorier.

Veillez noter que la séance sera enregistrée et publiée sur le site de la municipalité. Aucun autre enregistrement n'est permis.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-04-55

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 — ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026.
- 4 — MOT DU MAIRE
- 5 — INFORMATION PUBLIQUE
- 6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 — CORRESPONDANCE REÇUE
- 8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION
 - 8.1 — INFORMATION — Mise à jour concernant le poste de coordonnateur aux loisirs.
 - 8.2 — RÉOLUTION — Avis de démission au sein du conseil.
 - 8.3 — AVIS PUBLIC — ÉLECTION PARTIELLE siège no. 5
- 9 — FINANCES
 - 9.1 — ADOPTION des dépenses du mois de mars 2026.
 - 9.2 — Programmes et subventions.
 - 9.3 — RÉOLUTION — Demande de soutien financier pour un échange culturel scout à Vancouver.
- 10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 — DÉPÔT des permis et certificats de mars 2026 et sommaire annuel.
 - 10.2 — RÉOLUTION — Demande de dérogation mineure pour le 118, rue Duchaine.
 - 10.3 — RÉOLUTION — Reconnaissance d'un droit acquis pour le 111, rang Sainte-Catherine
 - 10.4 — RÉOLUTION — Demande de dérogation mineure pour le 132, rang Sainte-Marie-Anne.
 - 10.5 — RÉOLUTION — Demande de dérogation mineure pour

permettre le frontage diminué au lieu de 45 m suite au lotissement du lot 3 691 921.

- 10.6 — RÉOLUTION — Demande de dérogation mineure pour le 370, boul. St-Pierre
- 11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.
 - 11.2 — RÉOLUTION — Autorisation de dépôt au SEAO dans le cadre du remplacement du camion incendie.
 - 11.3 — RÉOLUTION — Service de désincarcération Service de Sécurité Incendie de Saint-Raphaël.
- 12 — TRAVAUX PUBLICS
 - 12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.
 - 12.2 — DÉPÔT du rapport de vérification de la précision des équipements de mesure de débit d'eau potable.
- 13 — LOISIRS
 - 13.1 — RÉOLUTION — Retrait de l'entente lié au MADA (politique Familles et Aînés).
- 14 — LÉGISLATION
 - 14.1 — ADOPTION — Dépôt du deuxième projet de règlement relatif à l'utilisation et à la transformation de conteneur maritime et à l'utilisation de boîte de remorque ou de camion sur le territoire de la municipalité 2026-246.
 - 14.2 — ADOPTION — Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments 2026-248.
 - 14.3 — ADOPTION — Premier projet « Règlement de zonage 2026-244 ».
 - 14.4 — RÉOLUTION — Date, heure et lieu de l'assemblée publique de consultation en lien avec le règlement de zonage (art. 125 LAU).
 - 14.5 — AVIS DE MOTION — Projet règlement de construction refondu 2026 - 250.
 - 14.6 — ADOPTION — Projet de Règlement de construction 2026 - 250.
 - 14.7 — AVIS DE MOTION — Projet de règlement concernant les demandes de lotissement 2026 - 251.
 - 14.8 — ADOPTION — Projet de règlement de lotissement 2026 - 251.
 - 14.9 — AVIS DE MOTION — Règlement concernant les permis et certificat 2026 - 252.
 - 14.10 — ADOPTION — Projet de règlement concernant les permis et certificat 2026 - 252.
 - 14.11 — AVIS DE MOTION — Projet de règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026 - 253.
 - 14.12 — ADOPTION — Règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026 - 253.
 - 14.13 — AVIS DE MOTION — Projet de règlement concernant les dérogations mineures 2026-254.
 - 14.14 — ADOPTION — Projet de règlement 2026-254 modifiant le règlement numéro 95-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.
 - 14.15 — AVIS DE MOTION — Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026 - 249.
 - 14.16 — ADOPTION — Projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026-249.
 - 14.17 — RÉOLUTION — Projet de tour de communication Telus.
 - 14.18 — RÉOLUTION — Demande d'appui — Demande d'enfouissement de l'Axe Appalaches — Bas-Saint-Laurent.

15 — VARIA

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 — SÉANCE DE TRAVAIL — SUJETS À DISCUSSION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-04-56

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 — MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 — INFORMATION PUBLIQUE

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place

Aucune.

7 — CORRESPONDANCE REÇUE

1. Une lettre datée du 5 mars dernier a été reçue par le conseil provenant de la Paroisse Saint-Benoit-de-Bellechasse (l'Église) concernant la fermeture et la vente de l'église. La lettre fait état de la situation en vue de la fermeture et demande au conseil de se positionner sur la possibilité d'un transfert du bâtiment à la municipalité d'ici la fin du mois d'avril. Une rencontre avec la Fabrique sera faite par le conseil rapidement.
2. Une lettre datée du 24 mars dernier a été reçue par le conseil provenant du Centre de services scolaires de la Côte-du-Sud mentionnant le report de l'adoption de leur plan triennal..

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION

8.1 — INFORMATION — Mise à jour concernant le poste de coordonnateur aux loisirs

Afin de tenir informée la population, nous tenons à faire quelques précisions sur l'absence de monsieur Simon Villeneuve. Monsieur Villeneuve est absent jusqu'à la mi-mai. Une situation personnelle et professionnelle l'ayant obligé à s'absenter. Durant cette période, l'équipe administrative et plus précisément Valérie et Natacha assureront la continuité des activités déjà engagées, comme la Saint-Jean-Baptiste et le camp de jour. Alycia Chabot, notre responsable de camp, assistera l'équipe administrative.

En ce qui a trait, le soutien requis pour la location des locaux et terrains des loisirs sera maintenu par l'équipe municipale. Si vous désirez organiser des activités, vous êtes les bienvenues. Nous discuterons avec vous des options de support possible.

2026-04-57

8.2 — RÉOLUTION — AVIS DE DÉMISSION AU SEIN DU CONSEIL

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier dépose la lettre de démission de Monsieur David Arsenault, à titre de conseiller au siège #5, conformément aux dispositions de l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, laquelle est datée du 23 mars 2026.

Il informe le conseil municipal de la vacance au poste de conseiller #5, le tout conformément aux dispositions de l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Il informe enfin les membres du conseil et l'assistance qu'un avis d'élection sera annoncé ultérieurement.

Monsieur le Maire fait la lecture de la lettre de départ de monsieur Arsenault au public. Celle-ci sera reproduite dans le journal municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE PRENDRE EFFET de la démission de Monsieur David Arsenault, conseiller au siège #5.;
- QUE le conseil confirme par la présente la vacance au siège numéro 5 et déclenchera des élections partielles à une date annoncée prochainement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-58

8.2 — AVIS PUBLIC — ÉLECTION PARTIELLE siège no. 5

Par cet avis public, Valérie Bergeron, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le poste suivant est ouvert aux candidatures : siège no. 5
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :
 - Du 1^{er} au 15 mai 2026.
 - Horaire :
 - Lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 - Mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 - Mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 - Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 - Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :
 - Jour du scrutin : le dimanche 14 juin 2026, de 10 h à 20 h.
 - Jour de vote par anticipation : le dimanche 7 juin 2026, de 12 h à 20 h.
 - Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 23 mai 2026 à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Natacha Dolbec-Dubé.
5. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature :
 - Natacha Dolbec-Dubé.
 - Claude Morin.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :
 - Présidente d'élection : 19, Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, 418-243-2853 poste 101
 - Adjointe ou adjoint : 19, Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, 418-243-2853 poste 102 ou 106

Fait à Saint-Raphaël le 7 avril 2026.

9 – FINANCES

2026-04-59

9.1 – ADOPTION des dépenses du mois de mars 2026

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de mars 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil ;

ATTENDU QUE le rapport sera publié dans le journal municipal ;

ATTENDU QUE les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement 2019-193. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses de mars 2026 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 229 084,78 \$.

Je soussigné, Claude Morin, Adm. A., directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 – Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité, de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000 \$) — confirmé
- Programme croissance de la TVQ (253 087 \$) — confirmé
- Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) (26 910 \$) — confirmé
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (76 877 \$) — confirmé

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet prioritaire pour la réfection du 5^e rang (900 000 \$) — refusé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet secondaire pour la réfection des rangs du Bras et Sainte-Marie-Anne (4 373 000 \$) — refusé
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le centre communautaire (3 500 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme Emplois d'été Canada (EEC) (12 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier — volet 2 (32 500 \$) — confirmé
- Programme de projets particuliers d'amélioration routière (18 351 \$) — confirmé
- Programme Aide aux projets — Culture et santé mentale pour les jeunes (11 250 \$) — confirmé
- Programme FRR (Fonds régions et ruralité) — volet coopération intermunicipale (8 000 \$) — en attente de la réponse
- Subvention fédérale du Fonds sur l'accessibilité (125 000 \$) — confirmé
- Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air pour le parc des loisirs (8 000 000 \$) — en préparation
- Programme de financement des activités de la Saint-Jean (3 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme d'aide financière à la voirie locale par circonscription électorale PPA-CE (125 000 \$) — en attente de la réponse

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2026 de 13 516 966 \$.

2026-04-60

9.3 – RÉSOLUTION – Demande de soutien financier pour un échange culturel scout à Vancouver

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant du groupe scout « Les Aventuriers » demandant à la Municipalité une participation financière pour un échange culturel scout à Vancouver ;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée permet le financement de l'activité culturelle à Vancouver ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà contribué à la campagne de financement annuelle du groupe scout, étant donné que certains résidents y dirigent leurs enfants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE NE PAS ACCORDER une contribution à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 – URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 – DÉPÔT des permis et certificats de mars 2026

En mars, les services municipaux ont émis 24 permis ou certificats, dont :

- Permis de lotissement : 2
- Certificat d'autorisation pour piscine : 1
- Permis de construction : 6
- Permis de rénovation : 9

- Certificat d'autorisation de clôture : 2
- Permis de brûlage : 4

Pour un total d'une valeur totale foncière annuelle de 4049935 \$ d'investissement dans la municipalité.

2026-04-61

10.2 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour le 118, rue Duchaine

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le 118, rue Duchaine concernant l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire à usage commercial dans une zone résidentielle;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE la propriété est localisée en zone résidentielle Ha-11;

ATTENDU QUE la propriété dispose d'un droit acquis sur le bâtiment d'entreposage et son usage permettant seulement un agrandissement de 50 % de la superficie existante;

ATTENDU la recommandation non favorable unanime du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 17 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE REFUSER la demande de dérogation mineure au regard de l'environnement de la propriété et du potentiel de développement futur qu'offre un prolongement vers l'est de la rue Auger, dont la zone AF-113 permettra des résidences;
- DE RECOMMANDER l'agrandissement maximal de 50 % seulement selon ce que permet le règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-62

10.3 – RÉSOLUTION – Reconnaissance d'un droit acquis pour le 111, rang Sainte-Catherine

ATTENDU l'usage du chalet pour location temporaire depuis 2013;

ATTENDU le zonage actuel en V-136 (villégiature);

ATTENDU le désir des propriétaires de maintenir l'usage actuel non conforme au règlement, c'est-à-dire d'utiliser le chalet en location temporaire tel qu'il a été présenté depuis 2013;

ATTENDU que, selon le règlement actuel (2022-228) l'usage hébergement temporaire n'est pas permis;

ATTENDU que, selon le règlement précédent (2004-09) l'usage hébergement temporaire n'était pas permis;

ATTENDU que les conditions pour reconnaître les droits acquis sont : la légalité originale à démontrer, la continuité dans le temps et l'identité d'usage;

ATTENDU que les propriétaires ont été en mesure de prouver les 3 conditions requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE REFUSER l'usage actuel et de ne pas reconnaître le droit acquis et;

- DE PERMETTRE exceptionnellement la tenue de cet usage pour la période 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-63

10.4 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour le 132, rang Sainte-Marie-Anne

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le 132, rang Sainte-Marie-Anne, concernant l'implantation d'un garage à 4,06 m plus en avant du bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU la recommandation favorable unanime du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 17 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure considérant que la différence dérogatoire de 4 m pour pouvoir implanter le garage en avant du bâtiment principal n'est pas problématique et qu'il existe un antécédent similaire sur la propriété en face.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-64

10.5 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour permettre le frontage diminué au lieu de 45 m suite au lotissement du lot 3 691 921

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le lot 3 691 921 concernant les dimensions de frontage du terrain moindre que le 45 mètres réglementaire tel qu'indiqué au règlement;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 17 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure en tenant compte que lorsque le lot résidu (lot #6) sera devenu un rond de virage, la largeur du frontage du lot 2 sera de 40,14 m et deviendra moins dérogatoire.
- D'ACCEPTER comme contribution de parc la cession d'une portion de terrain afin d'y aménager le rond de virée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-65

10.6 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure pour le 370, boul. Saint-Pierre

ATTENDU que les propriétaires du 370, boul. Saint-Pierre opèrent un commerce de restauration saisonnier;

ATTENDU que la propriété est située dans la zone M-28, périmètre urbain;

ATTENDU que les usages C-1 et C-3 (vente au détail et commerce de restauration) sont permis en M-28;

ATTENDU que les demandeurs désirent y ajouter un service de « foodtruck » permanent ; et que, selon l'article 96 du règlement de zonage, cette pratique est autorisée seulement pour un maximum de trois jours ;

ATTENDU que le règlement actuel ne permet pas de statuer au service d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU qu'il ne s'agit pas d'une dérogation mineure, mais un changement réglementaire important pouvant créer plusieurs précédents ;

IL EST PROPOSÉ PAR Guylaine Laroche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE REFUSER le commerce de type « Foodtruck » de façon permanente au 370, boul. St-Pierre pour les raisons suivantes :
 - La zone de visibilité sécuritaire avec le boul. Saint-Pierre serait problématique et pourrait générer un risque d'accident accru ;
 - Le terrain et le stationnement ne sont pas suffisamment grands pour permettre un achalandage supplémentaire, ni une construction supplémentaire ;
 - La sécurité des croisements avec les utilisateurs de la route serait grandement affectée incluant la traverse plus importante de piéton ;
 - La nuisance envers les voisins à proximité serait davantage augmentée ;
 - Et par souci d'équité de taxations envers les autres commerces, une installation temporaire étant exempt de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de mars du service de sécurité publique est déposé au conseil par monsieur Morin, le directeur de la Sécurité publique, et en fait la lecture au public.

2026-04-66

11.2 – RÉOLUTION – Autorisation de dépôt au SEAO dans le cadre du remplacement du camion incendie

ATTENDU QUE le conseil municipal a au cours de l'année 2025 réalisé les étapes d'analyse du projet de remplacement du camion incendie, de présentation publique et d'autorisation gouvernementale ;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque de la MRC de Bellechasse prévoit le remplacement de certains véhicules afin de maintenir le statut d'immunité lors des interventions ;

ATTENDU QUE la CNESST, la NFPA, la loi sur les incendies et les assurances obligent maintenant les municipalités à des règles strictes de niveau de protection, notamment pour la population, mais aussi pour les employés (pompiers) ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le projet de remplacement du véhicule incendie 1994 comme étant planifié pour l'année 2026-2027 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la préparation d'un devis minimal requis pour ledit camion en comparaison avec le véhicule actuel, les nouvelles normes obligatoires et les besoins de protection pour les citoyens de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE la demande d'offres inclura diverses options de véhicules répondant au besoin actuel et futur de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER Monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à un appel d'offres public (SEAO) ans le cadre du remplacement du camion incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-67

11.3 – RÉOLUTION – Service de désincarcération « Service de Sécurité Incendie de Saint-Raphaël »

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Raphaël possède des outils de désincarcération ;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Raphaël a formé sa brigade en désincarcération, en intervention sur les véhicules électriques et comme premiers répondants ;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Raphaël a mis en place les protocoles requis par ce type d'intervention sur son territoire ;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Raphaël possède une force de frappe suffisante autant le jour la semaine que les soirs et fin de semaine ;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie pourrait bénéficier de remboursement de la SAAQ lors de ce type d'intervention si celui-ci est reconnu, offrir le service ;

La conseillère au siège no. 4 déclarant que le fait de voter à l'égard de la proposition soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal, considérant qu'elle est employée du service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le Conseil municipal de Saint-Raphaël autorise monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur de la sécurité publique demande la modification de son protocole incendie de façon à répondre aux appels liés à la désincarcération sur son territoire seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 – TRAVAUX PUBLICS

12.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de mars du service des travaux publics est déposé au conseil par monsieur Morin, directeur général, et en fait la lecture.

12.2 – DÉPÔT du rapport de vérification de la précision des équipements de mesure de débit d'eau potable

Le dépôt du rapport de vérification de la précision des équipements de mesure de débit d'eau potable est déposé au conseil par monsieur Morin, directeur général et mentionne qu'il est disponible sur le site de la municipalité dans la section travaux publics. Ce rapport atteste la performance de nos équipements et de leur conformité avec les exigences du ministère de l'Environnement.

13 – LOISIRS

2026-04-68

13.1 – RÉSOLUTION – Retrait de l'entente lié au MADA (politique Familles et Aînés)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël participe au programme MADA (politiques familiales et Municipalité Amie des Aînés) avec la MRC de Bellechasse avec 12 autres municipalités;

ATTENDU QUE ce projet est habituellement lié au conseil et au service des loisirs de la municipalité;

ATTENDU QU'avec l'absence d'une ressource permanente à la municipalité, ce projet régional génère une surcharge de travail, n'est plus subventionné et ne permet pas des retombés significatifs pour nos citoyens;

ATTENDU QUE, pour cela, la municipalité doit signifier à la MRC vouloir se retirer de la liste des municipalités participantes à ce dossier;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à l'adhésion et au retrait d'une municipalité, de même que diverses corrections administratives mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AVISER la MRC du désir de la municipalité de se retirer du programme MADA;
- DE S'ASSURER du transfert des dossiers entre la MRC et la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 – LÉGISLATION

2026-04-69

14.1 – ADOPTION – Dépôt du deuxième projet de règlement relatif à l'utilisation et à la transformation de conteneur maritime et à l'utilisation de boîte de remorque ou de camion sur le territoire de la municipalité 2026-246

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël a le pouvoir en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQc.A-19.1) d'adopter un règlement relatif aux conteneurs maritimes et toute structure d'entreposage sur le territoire;

ATTENDU QUE la municipalité a compétence en matière d'environnement, de nuisances, de véhicules, de roulottes et de bien-être général de la population en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQc.C47.1);

ATTENDU QU'il est observé l'utilisation de conteneurs maritimes et de boîtes de camion soit pour l'entreposage, soit pour d'autres fins, sans autorisation sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire encadrer l'utilisation des conteneurs maritimes et des boîtes de camions et de toutes structures apparentées;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du 1^{er} projet de règlement relatif à l'utilisation et à la transformation de conteneur maritime et à l'utilisation de boîte de remorque ou de camion sur le territoire de la municipalité 2026-246 à la séance ordinaire du 3 mars 2026;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait des modifications apportées au règlement suite à son dépôt et son étude;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

- QUE le 2^e projet de règlement 2026-246 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci;
- QUE toute disposition incompatible avec le présent règlement contenu dans toutes politiques ou règlements antérieurs de la Municipalité est abrogée;
- QUE tout propriétaire de conteneur, de boîte de camion ou de remorque et de conteneur transformé en bâtiment accessoire avant l'entrée en vigueur dudit règlement doit régulariser sa situation, avant le 31 décembre 2027;
- QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-70

14.2 – ADOPTION – Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments 2026-248

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

- QUE le règlement 2026-248 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci;
- QUE toute disposition incompatible avec le présent règlement contenu dans toutes politiques ou règlements antérieurs de la Municipalité est abrogée;
- QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-71

14.3 – ADOPTION – Premier projet « Règlement de zonage 2026-244 »

ATTENDU QUE les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la municipalité procède au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 3 février 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte du règlement d'urbanisme facilitera l'administration et l'application par les inspecteurs municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est requis suite à de nombreuses incohérences, demandes et besoin de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait des modifications apportées au règlement suite à son dépôt et son étude ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Philippe Allard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le premier projet de règlement numéro 2026-244 intitulé « *Règlement numéro 2026-244 – Règlement de zonage* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement de zonage numéro 2022-228, ses amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement de zonage refondu numéro 2026-244, tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-72

14.4 – RÉSOLUTION – Date, heure et lieu de l'assemblée publique de consultation en lien avec le règlement de zonage (art. 125 LAU)

AVIS DE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE est par la présente donnée par monsieur Richard Thibault,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QU'IL sera présenté, le règlement no. 2026-244 intitulé : « *Règlement de zonage* » le 5 mai 2026 à 19 h au centre communautaire.

À ladite séance, une explication des modifications sera présentée au bénéfice des citoyens avant l'adoption finale du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-73

14.5 – AVIS DE MOTION – Projet règlement de construction refondu 2026 - 250

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Richard Thibault, qu'il sera déposé, le projet de Règlement no. 2026 - 250 intitulé : « *Règlement de construction refondu* » abrogeant toutes autres résolutions ou règlements traitant du même sujet.

2026-04-74

14.6 – ADOPTION – Projet de Règlement de construction 2026 - 250

ATTENDU QUE les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil travaille au projet de refonte des règlements d'urbanisme afin d'en faire la mise à jour pour qu'ils représentent la réalité des besoins de la municipalité ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le projet de règlement intitulé « *Règlement de construction 2026 - 250* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement de construction 2022-229, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement de construction refondu numéro 2026-250, tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-75

14.7 – AVIS DE MOTION – Projet de règlement concernant les demandes de lotissement 2026 - 251

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par monsieur Richard Thibault, qu'il sera déposé le projet de règlement concernant les demandes de lotissement 2026 - 251 intitulé : « *Règlement concernant les demandes de lotissement 2026 - 251* » abrogeant toutes autres résolutions ou règlements traitant du même sujet.

2026-04-76

14.8 – ADOPTION – Projet de règlement de lotissement 2026 - 251

ATTENDU QUE les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil travaille au projet de refonte des règlements d'urbanisme afin d'en faire la mise à jour pour qu'ils représentent la réalité des besoins de la municipalité ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le projet de règlement intitulé « *Projet de règlement de lotissement 2026 - 251* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement de lotissement 2022-230, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement de lotissement 2026 - 251, tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-77

14.9 — AVIS DE MOTION — Règlement concernant les permis et certificats 2026 - 252

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par monsieur Richard Thibault, qu'il sera déposé le projet de règlement concernant les permis et certificats 2026 - 252 intitulé : « *Règlement concernant les permis et certificats 2026 - 252* » abrogeant toutes autres résolutions ou règlements traitant du même sujet.

2026-04-78

14.10 — ADOPTION — Projet de règlement concernant les permis et certificats 2026 - 252

ATTENDU QUE les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil travaille au projet de refonte des règlements d'urbanisme afin d'en faire la mise à jour pour qu'ils représentent la réalité des besoins de la municipalité ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• QUE le projet de règlement intitulé « *Projet de règlement sur les permis et certificats 2026 - 252* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;

• QUE le règlement de lotissement 2022-231, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement sur les permis et certificats 2026 - 252, tel que rédigé et accessible au public ;

• QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;

• QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-79

14.11 — AVIS DE MOTION — Projet de règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026 - 253

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par monsieur Richard Thibault, qu'il sera déposé le projet de règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026 - 253 intitulé : « *Règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026 - 253* » abrogeant toutes autres résolutions ou règlements traitant du même sujet.

2026-04-80

14.12 — ADOPTION — Règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026 - 253

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) peut assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificat d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont liés ;

ATTENDU QUE le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme 2024 - 007 est en vigueur ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël comporte un patrimoine bâti riche et diversifié au sein de son village dont elle veut renforcer la protection, la mise en valeur et l'accompagnement aux citoyens ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le projet de règlement intitulé « *Projet de règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2026 - 253* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;

- QUE le règlement concernant le PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) 2024-007, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement sur les permis et certificats 2026 - 253, tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-81

14.13 – AVIS DE MOTION – Projet de règlement concernant les dérogations mineures 2026-254

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par monsieur Richard Thibault, qu'il sera déposé le projet de règlement concernant les dérogations mineures 2026-254 intitulé : « *Règlement 2026 - 254 modifiant le règlement numéro 95-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* » abrogeant toutes autres résolutions ou règlements traitant du même sujet.

2026-04-82

14.14 – ADOPTION – Projet de règlement 2026-254 modifiant le règlement numéro 95-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE, le 6 février 1995, le conseil de la municipalité de Saint-Raphaël a adopté le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 95-97 ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.1 à 145,8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU QU'il est pertinent de mettre à jour et d'apporter des modifications au règlement sur les dérogations mineures, afin de revoir les critères d'admissibilité, la procédure assujettie à une telle demande et d'arrimer celui-ci avec la refonte des règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil en date du 7 avril 2026 ;

ATTENDU QUE la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est coordonné par la direction générale et l'inspectrice en urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Philippe Allard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le projet de règlement intitulé « *Projet de règlement 2026-254 modifiant le règlement numéro 95-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;

- QUE le règlement concernant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 95-97, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement sur les dérogations mineures 2026 - 254, tel que rédigé et accessible au public ;

- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;

- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-83

14.15 – AVIS DE MOTION – Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026 - 249

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par monsieur Richard Thibault, qu'il sera adopté, le projet de Règlement no. 2026 - 249 intitulé : « *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus* » tel que la loi sur les élections l'exige suite aux élections.

2026-04-84

14.16 – ADOPTION – Projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026-249

RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 2 mai 2023, le règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s présentement en vigueur, Règlement numéro 2023-006 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRO c. E -15. 1. 0 .1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai, qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées ;

ATTENDU QUE le greffier-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme ;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRO, c. E -15.1.0.1 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le projet de règlement intitulé « *Règlement 2026-249 Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026-249* » soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement l'ensemble des conditions de celui-ci ;
- QUE le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus précédents, les amendements ainsi que toutes résolutions et modifications, sont remplacés, à toutes fins de droit, par le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus 2026-249 tel que rédigé et accessible au public ;
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi après l'accomplissement des formalités prévues par celle-ci ;
- QUE le présent règlement soit inscrit au registre des règlements de la municipalité et qu'il soit publié sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-85

14.17 – RÉSOLUTION – Projet de tour de communication Telus

CONSIDÉRANT que le projet de TELUS vise à améliorer la couverture cellulaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Raphaël et des municipalités voisines ;

CONSIDÉRANT que TELUS compte déployer un site de télécommunications, composé d'un support d'antennes (la tour) de 76 mètres de hauteur avec des antennes au sommet et un abri d'équipements au sol. Le site sera situé au 688, route 281, lot 3 692 580 en retrait de la route ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population à recevoir un tel service dans la Municipalité, notamment par une mobilisation citoyenne et le dépôt d'une pétition de plus de 100 noms ;

CONSIDÉRANT qu'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) régit les télécommunications au Canada et que cette dernière exige aux promoteurs de services de télécommunications de consulter la population locale préalablement à la construction de tout nouveau site de télécommunications, tel que le site proposé ;

CONSIDÉRANT que Telus a répondu aux préoccupations du conseil et aux questions des citoyens à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve le projet de TELUS ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Philippe Allard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil accepte le projet de site de télécommunications de TELUS et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à TELUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-04-86

14.18 – RÉSOLUTION – Demande d'appui – Demande d'enfouissement de l'Axe Appalaches - Bas-Saint-Laurent

ATTENDU que les tracés actuellement proposés par Hydro-Québec sont exclusivement aériens et impliquent une emprise d'environ 70 mètres, entraînant des impacts permanents sur les terres agricoles, les érablières, les boisés et les milieux naturels ;

ATTENDU que ces tracés pourraient entraîner la perte de milliers d'entailles acéricoles dans la MRC de Bellechasse, affectant un secteur économique et identitaire majeur ;

ATTENDU que le territoire agricole, forestier et agrotouristique constitue un pilier économique essentiel pour la région, et que la présence d'infrastructures aériennes pourrait compromettre son attractivité ;

ATTENDU que l'enfouissement en courant continu haute tension est une technologie maîtrisée par Hydro-Québec, permettant de réduire la fragmentation du territoire et d'améliorer la résilience face aux événements climatiques extrêmes ;

ATTENDU que la protection des paysages, des milieux naturels et de la qualité de vie de la population constitue une responsabilité fondamentale des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil appuie la résolution de la Municipalité de Saint-Malachie et considère que l'enfouissement de la ligne à haute tension est la solution la plus appropriée pour protéger le territoire, l'environnement et l'économie locale ;
- QUE la Municipalité réaffirme sa volonté de travailler avec les autres municipalités touchées afin de défendre une position commune auprès des instances concernées ;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise aux instances gouvernementales, à Hydro-Québec et aux municipalités impliquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 – VARIA

16 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Madame Chantale Goupil demande si le congé pour le coordonnateur des loisirs est sans solde et si cela pourrait créer un précédent dans le futur ?

R : Il s'agit d'un cas exceptionnel et particulier. Le tout sera révisé à la mi-mai avec celui-ci afin de déterminer la suite des choses. Comme il s'agissait d'un cas de force majeure, la situation a été acceptée mais ne se veut pas un précédent automatique pour l'avenir mais plutôt une conciliation étudié au cas-par-cas.

2. Monsieur Nathan Jacques mentionne que le règlement sur les conteneurs pourrait selon lui créer des précédents de « droit acquis » et de potentielles poursuites envers la municipalité.

R : Les conteneurs étaient déjà régis par les règlements de zonage précédents (2022 et 2004) de plus, la jurisprudence démontre que ce droit ne s'applique pas à des installations temporaires comme les conteneurs maritimes sinon, ils font l'objet d'autorisation ou de permis.

2026-04-87

17 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAUX

Fermeture à 20 h 37

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal

équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

18 – SÉANCE DE TRAVAIL – SUJETS À DISCUSSION

1. PROJET - groupe Thiboutot-1ère avenue
 2. PROJET - groupe Langlois/GM construction-secteur carrefour
 3. Dossier litige Guillemette vs Dionne / municipalité
 4. PROJET - Parc des loisirs + MDJ
- Varia: 0 TEMPS

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP – AVRIL 2026

PUROLATOR INC.	197.98	LABONTÉ MICHEL	50.00
POMERLEAU LES BATEAUX-QC.....	3 597.11	ROY GUILLAUME	50.00
MAURICE CÔTÉ ENR.....	1 000.00	LE GROUPE GESFOR POIRIER,PINCHIN.....	2 437.47
GODBOUT ALEX	1 243.73	SANIVAC 9363-9888 QUEBEC INC.....	13 089.72
DANY DOIRON	579.47	AT DIESEL INC.	1 060.65
HERVÉ FERLAND TRANSPORT INC.....	32 169.46	RÉSEAU BIBLIO CAPITALE-NAT. ET	1 434.67
CIMENT QUÉBEC INC.....	12 029.86	TRADITION - 8787	44.75
FILGO ENERGIESONIC INC.....	14 973.92	THIBAUT RICHARD	45.00
AREO-FEU LIMITEE	1 207.24	THIBAUT DORILDA.....	1 350.00
PAROISSE DE LA DURANTAYE.....	504.85	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	622.51
COMMISSION SCOLAIRE DE LA COTE-DU	1 149.75	LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER	42 399.74
PAQUET ET FILS	2 605.14	BUROPRO CITATION INC.....	620.90
SINTO INC.	309.51	GLOBOCAM.CA	94.13
METAL L.P.L. ENR.	597.18	CLOUDLI OMNIVIGIL SOLUTIONS	40.25
FQM FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE.....	220.47	PROPANE GRG.....	3 899.74
VALÉRIE BERGERON	45.00	STELM (DIVISION DE EMCO CORP.).....	3 943.64
PAPINEAU LILIANNE.....	726.53	L'ARSENAL (THIBAUT ET ASSOCIÉS)	266.74
LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES INC.....	3 574.55	LES VALVES ET POMPES RENÉ LEVESQUE.....	1 219.31
RENAUD-BRAY.....	170.87	WURTH CANADA LIMITED	374.74
CUATRO ARCHITECTURE.....	1 299.22	AQUATECH INC.	6 269.02
GERV' Z DISTRIBUTION INC.	143.72	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.....	471.45
LONGCHAMPS DENISE.....	555.00	SP MEDICAL	26.81
NUMÉRIQUE.CA	689.85	IMPACT ALARME INC.	451.28
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	720.20	NOVACO	615.35
SELCO MINÉRAL.....	3 966.00	BOULONS ET ÉCROUS A.M. INC	3.34
POSTE CANADA, SOCIÉTÉ CANADIENNES	582.99	TETRA TECH QI INC.	19 732.89
RAZAFIMAHEFA MARCELLE RAVAKA	45.00	CWA GROUPE ALLEN.....	1 953.43
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	113.32	HERVÉ FERLAND TRANSPORT INC.....	3 192.69
ELECAL SPÉCIALISTE DE L'ÉCLAIRAGE.....	3 121.57	OLIVIER GAGNE MINI-MOTEUR INC	246.90
BRUSER	18 459.24	P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC.....	3 634.78
LAFLAMME ANNICK	50.00	AVANTIS COOPÉRATIVE.....	648.60
GARANT MICHEL.....	50.00	TURGEON SOLUTION AFFICHAGE INC.....	186.84

PROCÈS-VERBAUX

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP – AVRIL 2026

9050-5736 QUEBEC INC.....	1 578.04	MORIN CLAUDE	45.00
9196-4056 QUÉBEC INC.....	758.84	MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC.....	2 892.76
EUROFINS ENVIRONEX.....	6 584.07	GRAND TOTAL	229 034.78

OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE SAMEDI LE 9 MAI

8H À 12H





















ALCOOLIKES ANONYMES



**SI VOUS
VOULEZ BOIRE
ET LE POUVEZ,
C'EST VOTRE
AFFAIRE!**

**SI VOUS VOULEZ ARRÊTER
ET NE LE POUVEZ,
C'EST NOTRE AFFAIRE!**

**RENCONTRE
LES MERCREDIS SOIRS
DÈS 19H30
BIENVENUE À TOUS!**

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
						
3	4	5	6	7	8	9
		  				
10	11	12	13	14	15	16
					 	
17	18	19	20	21	22	23
		  				
24	25	26	27	28	29	30
						
31						

LÉGENDE

- 
BIBLIOTHÈQUE
OUVERTE
- 
COLLECTE
DES
DÉCHETS
- 
COLLECTE
DU
RECYCLAGE
- 
DATE DE
TOMBÉE DU
JOURNAL
- 
SÉANCE
DU
CONSEIL
- 
COMITÉ
CONSEIL EN
URBANISME
- 
1^{ER} VERSEMENT
DE TAXES
- 
BUREAU
MUNICIPAL
FERMÉ

Nouveau!

Calendrier 2026 DES COLLECTES

POUR LA
MUNICIPALITÉ DE

SAINT-RAPHAËL

MAI 2026

D	L	M	M	J	V	S	
					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
	17	PAS DE COLLECTE				23	
24	25	26	27	28	29	30	
31							

JUIN 2026

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET 2026

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2026

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE 2026

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE 2026

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2026

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE 2026

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

COLLECTE DES DÉCHETS
Bac vert

COLLECTE DE LA RÉCUPÉRATION
Bac bleu

Semaine de collecte spéciale

Semaine de transition

Des questions sur les collectes?

Communiquez avec le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse

☎ 418-883-3347

🌐 www.bellechasse.ca/gmr

